

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAÏSSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Procès-verbal du Comité syndical du 19 février 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le DIX NEUF FÉVRIER à quinze heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se sont réunis à la salle multi-activités de Murviel-les-Béziers.

**Présents :** J.ARCAS (CdC Du Minervois au Caroux), JN.BADÉNAS (CdC Sud Hérault), D.BARTHES (CdC Les Avant-Monts), C.BIÈS (CdC Grand Orb), F.BOUTES (CdC Les Avant-Monts), L.BRUNET (CdC Sud Hérault), J.CABROL (CdC Du Minervois au Caroux), T.CAZALS (CdC Sud Hérault), C.COMBES (CdC Sud Hérault), M.COMBES (CdC Grand Orb), B.COSTE (CdC Grand Orb), B.FALCOU (CdC Du Minervois au Caroux), JL.FALIP (Conseil Départemental), Y.FRAÏSSE (CdC Du Minervois au Caroux), M.GIL (CdC Les Avant-Monts), P.MATHIEU (CdC Grand Orb), K.MESQUIDA (Conseil Départemental), MP.PONS (Conseil Départemental), C.REBOUL (Conseil Départemental), O.ROUBICHON-OURADOU (CdC Grand Orb), J.SOULIGNAC (CdC du Minervois au Caroux), B.TEROL (CdC Les Avant-Monts), D.VORDY (CdC du Minervois au Caroux).

**Représentée :** M.LORENTE (CdC Les Avant-Monts) par F.BOUTES.

**Excusés :** E.DAUZAT (CdC Sud Hérault), D.GALTIER (CdC Les Avant-Monts), J.GARCIN-SAUDO (Conseil Départemental), V.GAUDY (Conseil Départemental), A.IMBERT (Conseil Départemental), JL.LAFAURIE (CdC Grand Orb), C.MORGO (Conseil Départemental), M.PASSIEUX (Conseil Départemental), P.POLARD (CdC Sud Hérault), P.VIDAL (Conseil Départemental).

**Assistaient également à la réunion :** S.HERPSON (Pays HLV), JP.MATEO (Pays HLV), A.GALIBERT (Pays HLV), A.BOISARD (Pays HLV), C.ROGER (Pays HLV).

Le quorum étant atteint, le Président propose d'ouvrir cette séance et évoque les principales réunions qui se sont tenues depuis le dernier comité :

- un comité de pilotage Région/Territoire le 14 janvier ;
- un comité de pilotage Agriculture et Forêt le 18 janvier ;
- un comité de pilotage Programme d'intérêt général/Colorons le Pays le 2 février ;
- un bureau élargi le 9 février ;

- une commission d'appel d'offres le 9 février ;
- une réunion d'information sur le permis de louer le 9 février ;
- un comité de pilotage développement durable et transition énergétique le 19 février (et après-midi atelier le 12 janvier).

**2021-19-02-01** **Approbation du Procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2020, rapport présenté par Jean Arcas** : le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020 n'appelant pas de commentaire est adopté à l'unanimité.

**2021-19-02-02** **Adoption du budget 2021, rapport présenté par Jean Arcas** : le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 en nomenclature M14 pour un montant de 3 233 528 € dont 2 520 654 € en section fonctionnement et 712 874 € en section investissement. Le budget est adopté à l'unanimité. La masse salariale ayant diminué, Josian Cabrol en demande l'explication qui porte sur un départ à la retraite et la fin d'un contrat à durée déterminée. Jean-Noël Badénaas souhaiterait avoir une version analytique qui pourra être produite lors du prochain débat d'orientation budgétaire.

**2021-19-02-03** **Montant et modalités de versement des participations 2021 des membres du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Jean Arcas** : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2021, le montant des participations des communautés de communes à 4 € par habitant au titre de la participation statutaire ce qui représente 372 092 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat Mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1<sup>er</sup> mars 2021, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

**2021-19-02-04** **Montant et modalités de versement des participations 2021 des membres du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG), rapport présenté par Jean Arcas** : le débat d'orientation budgétaire a fixé, pour l'exercice 2021, le montant des participations des communautés de communes à 1 € par habitant au titre de l'accompagnement et du suivi du Programme d'Intérêt Général PIG « Habiter au Pays » ce qui représente 93 023 €. Afin de faciliter la trésorerie du Syndicat mixte, le règlement unique des communautés de communes interviendra avant le 1<sup>er</sup> mars 2021, étant précisé que la base retenue est la population déclarée au titre de la DGF de l'exercice précédent conformément au tableau examiné en séance. L'assemblée valide à l'unanimité le montant et les modalités des participations.

**2021-19-02-05** **Appel à contribution statutaire 2021 auprès du Conseil départemental, rapport présenté par Jean Arcas** : le Conseil départemental, membre du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a voté la contribution statutaire lors de la session du budget primitif 2021. L'ensemble de l'assemblée autorise le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution pour un montant de 409 805 €. Kléber Mesquida, président du Conseil départemental tient à souligner l'effort de l'assemblée départementale quant à la participation consentie auprès du syndicat mixte dans une année budgétaire tendue à cause de l'impact de la crise. Il précise que les interventions du département sur les projets seront priorisées et seuls les projets structurants seront retenus.

**2021-19-02-06** **Admission en non valeur, rapport présenté par Jean Arcas** : l'assemblée valide à l'unanimité le montant des titres admis en non valeur pour un montant de 396 €.

**2021-19-02-07** **Porté à connaissance – association avec Hérault Tourisme dans le cadre de « l'Appel à manifestation d'intérêt – partenariats territoriaux du programme d'actions Fonds Tourisme Durable », rapport présenté par Marie-Pierre Pons** : Hérault Tourisme a répondu à l'appel à manifestation Fonds du Tourisme Durable mis en place dans le cadre de France Relance pour soutenir des opérateurs du tourisme dans leur démarche vers un tourisme durable. Dans ce cadre, le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles va bénéficier d'une intervention auprès de 5 structures dans le cadre de son association avec Hérault Tourisme en tant que

« territoire prioritaire » et une intervention auprès de 5 autres structures réalisée par le Parc du Haut-Languedoc auprès de son réseau de marqués Parc.

**2021-19-02-08 Avenant à la convention de partenariat entre Hérault Tourisme et le Pays Haut Languedoc et Vignobles, rapport présenté par Marie-Pierre Pons :** cette convention porte sur le partenariat entre Hérault Tourisme et le Pays qui définit un plan d'actions marketing à la fois sur la mise en marché de la destination et également l'accompagnement de projets structurants. La répartition financière par action est détaillée et validée par des bons de commande. L'avenant à la convention est validé à l'unanimité. Mariette Combes évoque les participations financières des deux conventionnements avec Hérault Tourisme. Pour la première convention, il n'y a aucune participation. Pour la seconde, l'avenant porte sur l'appui d'Hérault Tourisme pour la construction d'un nouveau plan d'actions dans le cadre du renouvellement de la marque Vignobles et Découvertes sur la destination « *Minervoises, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc* » : mobilisation d'un bureau d'étude pour l'organisation et l'animation d'ateliers de concertation visant à l'élaboration d'un programme d'actions collaboratives 2021-2024.

**2021-19-02-09 Coopération Leader avec deux GALs Bulgares (le GAL PERUSHTISA RHODOPI et le GAL LYASKOVETS-STRAZHITSA) autour du projet « DIONYSOS – La route des vins en Méditerranée et en mer Noire », rapport présenté par Marie-Pierre Pons :** la coopération est une des spécificités de Leader. Pour cette génération, la coopération transnationale s'organise avec la Bulgarie pour un projet intitulé « DIONYSOS : la route des vins en Méditerranée et en mer Noire ». Trois Gals sont concernés : deux Gals Bulgares et le Gal Pays. L'objectif est de partager des démarches de structuration et de promotion autour de l'oenotourisme. Chaque Gal porte des actions spécifiques. Le GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles porte l'action 1 - Analyse de la faisabilité d'une nouvelle marque à échelle européenne.

Le budget pour l'action menée par notre GAL est de 17 191,35 € pour lequel les financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Départemental de l'Hérault (Contreparties LEADER) 3 438,27 €
- Union Européenne – crédits FEADER LEADER 13 753,08 €

Le Comité syndical valide le projet à l'unanimité et son plan de financement.

**2021-19-02-10 Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault – Animation Coordination 2021, rapport présenté par Jean Arcas :** ce rapport concerne la demande de subvention pour l'ingénierie d'animation et de coordination de l'OGS. La mission consiste à mettre en œuvre le programme d'actions validé en décembre 2018 par le comité de pilotage. Pour assurer cette mission, il est sollicité 25 000 € auprès du département de l'Hérault pour un coût total d'opération de 50 000 € TTC. Ce rapport est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Didier Vordy précise que le programme d'actions devrait être terminé d'ici trois ans. Il souligne que c'est tout un territoire qui est irrigué à partir du cœur du site. Il évoque également le projet d'itinérance douce entre les trois grands sites Carcassonne, Fonseranes et Minerve qui utilisera le Canal du Midi. Béatrice Falcou souligne l'importance d'apporter des réponses avec VNF pour pratiquer les berges du Canal du Midi qui ne permettent pas aujourd'hui d'accueillir dignement un tourisme familial.

Kléber Mesquida ajoute qu'il est nécessaire de jouer les complémentarités pour proposer des séjours de deux, trois ou quatre jours qui se préparent (souvent au dernier moment) à partir du potentiel d'accueil existant sur le territoire.

**2021-19-02-11 Contrat cadre Bourg-Centre, rapport présenté par Jean Arcas :** le Pays Haut Languedoc et Vignobles assure un rôle de relais et d'interface pour coordonner, sur son territoire et en lien avec les communautés de communes et les communes éligibles, le dispositif régional sur la valorisation et l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie. Le Pays a accompagné les communes de Magalas et de Murviel-les-Béziers dans l'élaboration des deux contrats qui ont été validés en comité de pilotage le 4 janvier dernier. Le comité syndical acte à l'unanimité cette décision.

Martine Gil évoque un projet d'ensemble qui prendra du temps mais qui donne un cadre stratégique pour la commune. Elle remercie la communauté de communes et le Pays pour l'apport d'ingénierie dans le montage du dossier.

Plusieurs élus, Catherine Combes, Josian Cabrol, Béatrice Falcou, Francis Boutes et Martine Gil reviennent sur la bonne méthodologie à adopter pour la mise en œuvre du dispositif « Petites Villes de Demain » et le dispositif

« Bourg-centre ». La conclusion des échanges est qu'en fonction de l'état d'avancement des démarches, il s'agit d'adopter le bon schéma d'articulation et de configuration pour la construction du projet de la commune.

**2021-19-02-12 Appui juridique, rapport présenté par Francis Boutes** : le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans la politique de l'habitat depuis 2007 avec un Programme d'Intérêt Général en cours « Habiter au Pays » et dans une opération façades « Colorons le Pays » depuis 2008. Pour répondre à des sollicitations ou des revendications, il est proposé de s'adjoindre les services d'un cabinet juridique. Le comité syndical valide à l'unanimité cette décision.

**2021-19-02-13 Convention de partenariat avec Hérault Energies pour le déploiement du Conseil en Energie Partagé (CEPT), rapport présenté par Pierre Mathieu** : le rapport porte sur l'intégration en année 2 de quatre nouvelles communes qui demandent à intégrer le dispositif : Cabrerolles, Saint-Pons de Thomières, Avène et Cruzy. Par ailleurs, un projet de convention de partenariat avec Hérault Energies détaille la coordination nécessaire pour articuler les différents programmes. La convention porte également sur la valorisation des CEE et sur le reversement de la vente au Pays, déduction faite de 5 % conservée par Hérault Energies. Le comité syndical valide à l'unanimité l'intégration des quatre communes et la convention de partenariat avec Hérault Energies. Christian Biès et Daniel Barthès tiennent à témoigner du professionnalisme d'Hélène Gimenez en charge de cette mission au Pays. Ils soulignent que le CEP est une action nécessaire pour les petites communes.

**2021-19-02-14 Convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc pour la réalisation d'un cadastre solaire, rapport présenté par Pierre Mathieu** : le Parc naturel régional du Haut-Languedoc et le Pays Haut Languedoc et Vignobles souhaitent réaliser un cadastre solaire sur la totalité des deux territoires, soit 162 communes. A cet effet, une convention est établie pour formaliser le partenariat Parc/Pays qui porte sur les conditions de réalisation, de communication et de gestion d'un tel outil. C'est Marie-Pierre Pons qui sera référente pour le Parc et Pierre Mathieu pour le Pays. Le Comité syndical valide la convention à l'unanimité.

Questions diverses : Laurent Brunet et Mariette Combes demandent la date de la commission d'appel d'offres : le 10 mars de 9 h à 12 h.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.